

06-MAR-2006

19-NOV-2007 Avis de modification - changement de nom du titulaire.

29-JUL-2009 2009-2392 : Avis de modification : changement de nom et d'adresse du titulaire

POCHETTE VERBENONE

DIFFUSEUR À DÉCHARGE LENTE DE PHÉROMONE D'ANTI-AGRÉGATION DU
DENDROCTONE DU PIN PONDEROSA (*Dendroctonus ponderosae*) POUR
UTILISATION DANS LES FORÊTS DE PINS ET DANS DES PEUPELEMENTS DE
PINS.

UTILISATION COMMERCIALE

GARANTIE:

VERBENONE 96.0%

NO. D'HOMOLOGATION 28260

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



ATTENTION POISON

IRRITANT POUR LES YEUX ET POUR LA PEAU

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT D'UTILISER

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET:

100 diffuseurs individuels par paquet
(Chaque diffuseur de 8 g contient 4.6 g de verbenone)

Avis de modification

~~Phero Tech Inc.
7572 Progress Way
Delta, Colombie Britannique V4G 1E9
(604) 940-9944~~

~~Phero Tech International Inc.~~
Contech Enterprises Inc.
Unit 115
19 Dallas Road
Victoria BC V8V 5A6

MODE D'EMPLOI:

1. Groupement d'arbres hôtes Pour les groupements d'arbres contenant les espèces de pins telles: pin tordu, pin blanc, pin à blanche écorce, pin souple, pin ponderosa ou toutes autres espèces de pins.
2. Insecte ravageur Verbenone est une phéromone d'anti-agrégation pour le dendroctone du pin ponderosa, *Dendroctonus ponderosae*. Les pochettes Verbenone préviennent les attaques dans les peuplements d'arbres contenant des pins, comme le pin tordu ou le pin ponderosa.
3. Taux d'application: Dans les peuplements d'arbres, appliquer les pochettes individuellement en les brochant tout en suivant un motif quadrillé, sur la face nord aussi haut que possible en restant debout sur le sol ou sur tout autre objet haut, à 10-15m d'espacement. La dose maximale est de 100 pochettes par hectare. L'efficacité est à son meilleure lorsque moins de 15% des pins matures sont couramment infestés, et quand le traitement est associé à des tactiques directes de suppression comme les coupes d'assainissement ou la coupe d'arbres infestés suivie de leur destruction par feux contrôlés.
Pour la protection d'arbre vivant individuel, brocher une pochette sur la face nord aussi haut que possible en restant debout sur le sol, ou deux pochettes, une comme décrit ci-dessus et l'autre à 3.5 m au dessus du sol, toujours sur la face nord.
4. Quand traiter: Apposer les pochettes lorsque de jeunes insectes adultes sont détectés sous l'écorce, habituellement en juin-juillet pour le dendroctone du pin ponderosa. La durée de vie des pochettes est d'environ 40-60 jours, dépendant des températures saisonnières.

Le traitement est spécifique à chaque endroit et dépend d'éléments comme la proximité, l'étendue et le taux de croissance d'une infestation, l'âge, l'arrangement et l'aspect du groupe d'arbres, l'altitude, la latitude, le climat, les conditions météorologiques locales et l'intégration d'autres tactiques de suppression. Les utilisateurs inexpérimentés sont avisés d'obtenir des conseils d'un entomologiste professionnel en foresterie.

PRÉCAUTIONS:

Ne pas appliquer ce produit de façon à ce qu'il touche les travailleurs ou d'autres personnes directement. Uniquement les personnes avec un équipement de protection approprié devraient être présentes durant l'application. Ce produit est nocif si absorbé par la peau ou avalé. Ce produit cause l'irritation des yeux. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et

les vêtements. Laver la peau et les vêtements avec de l'eau et du savon suivant la manipulation du produit.

Ne pas perforer les pochettes et ne pas manipuler le contenu intérieur. Éviter d'inhaler les vapeurs; ouvrir le sac d'entreposage des pochettes en plein air, et avant de sortir les pochettes individuelles, laisser aérer le tout pendant 10 minutes.

Lorsqu'ils manipulent les diffuseurs, les utilisateurs doivent porter des vêtements de protection appropriés, incluant des gants résistants aux produits chimiques et des lunettes de protection. Bien laver les mains à l'eau et au savon suivant la manipulation du produit.

Ne pas contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ou les habitats aquatiques à la collecte ou à l'élimination des diffuseurs usagés ou non-utilisés.

PREMIERS SOINS:

En cas d'ingestion, obtenir de l'aide médicale ou appeler un centre antipoison immédiatement. Ne pas provoquer le vomissement à moins d'en être avisé par le centre antipoison ou par un médecin. En cas d'inhalation, amener la personne à l'air frais.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, retirer les vêtements souillés et laver à fond à l'eau et au savon. En cas de contact avec les yeux, rincer à grande eau pendant 10 minutes et consulter un médecin.

Apporter le contenant, l'étiquette ou le nom du produit ainsi que le numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une attention médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION

Ne pas contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ou les habitats aquatiques ou la nourriture pour animaux lors de l'entreposage ou de l'élimination des diffuseurs usagés ou non-utilisés.

ENTREPOSAGE Garder les pochettes dans le sac d'entreposage scellé (fourni).
Conserver sous 0 °C ou aussi froid que possible.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial.

S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

AVIS À L'ACHETEUR

La garantie du vendeur est limitée et soumise aux conditions exprimées sur l'étiquette de sorte que l'acheteur assume les risques corporels ou matériels que l'utilisation ou la manipulation du produit peuvent entraîner et accepte celui-ci à cette condition.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))